

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROMANS - 2602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/11/2025 - B2025/016043 - 2022 B 00690 - 911 555 852 - 100% clôture

Désignation de l'entreprise		100 100 CLOTUNE		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		20 Route de MONTVENDRE 26420 BARCELONNETTE			
SIRET		9 11 555 85200019			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31 12 2023	
				Brut 1	Amortissements, provisions 2
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I) AA	
IMMobilisations INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMobilisations CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU	
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMobilisé * IMMobilisations FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
TOTAL (II)				BJ	BK
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY	
	Autres créances (3)	BZ		CA	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .)	CD		CE	
	Disponibilités	CF		CG	
	Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI	
TOTAL (III)				CJ	CK
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				CW	
Primes de remboursement des obligations (V)				CM	
Écarts de conversion actif * (VI)				CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO	1A
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :	Créances :

Désignation de l'entreprise		100 % future			Néant				
					Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :								
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...								
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)				DA DC				
	Réserve légale (3)								
	Réserves statutaires ou contractuelles								
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DE DF				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)				DG				
	Report à nouveau								
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)								
	Subventions d'investissement								
Autres fonds propres	Provisions réglementées *								
	TOTAL (I)								
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs								
	Avances conditionnées								
	TOTAL (II)								
DETTES (4)	Produit des émissions de titres participatifs								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles								
	Autres emprunts obligatoires								
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)								
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)) DV				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés								
	Dettes fiscales et sociales								
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés								
Autres dettes									
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)								
	TOTAL (IV)								
	TOTAL (V)								
	TOTAL GENERAL (I à V)								
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital								
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)							
		- Écart de réévaluation libre							
		- Réserve de réévaluation (1976)							
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *								
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an								
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP									

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Néant							
		Exercice N							
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	TOTAL					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC					
	Production vendue	FD	FE	FF					
	{ Biens *								
	Services *	FG	FH	FI					
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL					
	Production stockée *			FM					
	Production immobilisée *			FN					
	Subventions d'exploitation			FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP					
	Autres produits (1) (11)			FQ					
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)				FR					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS					
	Variation de stocks (marchandises) *			FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU					
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *			FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *			FW					
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX					
	Salaires et traitements *			FY					
	Charges sociales (10)			FZ					
	DÉTACHÉ	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *	HS) GA				
	DÉTACHÉ	{	- dotations aux provisions		GB				
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
Autres charges (12)				GE					
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)				GF					
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)									
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM				
	Défauts et perte de change				GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO				
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				GP				
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR				
	Défauts et perte de change				GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT				
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)				GU				
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)									
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)									

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		100 010 Cptune			Néant *	
INCORP.	CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence	Augmentations Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
		1	2			3
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM		KN	KO
		Installations gales, agencements* aménagés des constructions dont composants M2)	KP		KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels dont composants M3)	KS		KT	KU
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW	KX
		Matériel de transport *	KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC	LD
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
		Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
FINANCIÈRES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
		TOTAL III	LN		LO	LP
	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
		TOTAL IV	LQ		LR	LS
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG		ØH	ØJ
CORPORELLES	CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		
				Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
			1		2	3
		Frais d'établissement et de développement	IN	CØ	DØ	D7
		TOTAL I				
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO	LV	LW	1X
		TOTAL II				
		Terrains	IP	LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS	MG	MH	MI
FINANCIÈRES	CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT	MJ	MK	ML
		Autres immobilisations corporelles	IU	MM	MN	MO
		Installations gales, agencements, aménagements divers	IV	MP	MQ	MR
		Matériel de transport	IW	MS	MT	MU
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IX	MV	MW	MX
		Emballages récupérables et divers*	MY	MZ	NA	NB
		Immobilisations corporelles en cours	NC	ND	NE	NF
		Avances et acomptes	IY	NG	NH	NI
		TOTAL III	IØ	ØK	ØL	ØM
		Participations évaluées par mise en équivalence	IØ	ØU	M7	ØW
		Autres participations	IØ	ØX	ØY	ØZ
		Autres titres immobilisés	I1	2B	2C	2D
		Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F	2G
		TOTAL IV	I3	NJ	NK	2H
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	ØK	ØL	ØM

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		100 €/10 Potin					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice N clos le								
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement				Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
	①	②	③	④	⑤	⑥		
1 Concessions, brevets et droits similaires								
2 Fonds commercial								
3 Terrains								
4 Constructions								
5 Installations techniques mat. et out. industriels								
6 Autres immobilisations corporelles								
7 Immobilisations en cours								
8 Participations								
9 Autres titres immobilisés								
10 TOTAUX								

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit inclus dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		10010 clôture						Néant*
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMobilisations AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	EL	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement	CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK	RM		RN		RO	
Terrains	PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP	QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	ØP		ØQ		ØR	
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMobilisations AMORTISSABLES	DOTATIONS				REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3		Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	
	Défibrillateur de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel		Défibrillateur de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. Gén. agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gén. agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM				NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
	Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations					SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		100 % pétrole					Néant *
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
			1	2		3	4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ		IK		IL	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	
	TOTAL I	3Z		TS		TT	
							TU
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	
	TOTAL II	5Z		TV		TW	
							TX
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	- incorporelles	6A		6B		6C	
	- corporelles	6E		6F		6G	
	Sur immobilisations	Ø2		Ø3		Ø4	
	- titres mis en équivalence						Ø5
	- titres de participations	9U		9V		9W	
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	
	TOTAL III	7B		TY		TZ	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF			
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧ **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057-SD 2024

**Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)**

Désignation de l'entreprise		100 010 Cloture		Néant			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			
				MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS		
				1	2		
	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV	UW		
	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*)	UO	Z1			
	Personnel et comptes rattachés	UY					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTaux			VT	VU		
					VV		
RENOVIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus		
				1	2		
					3		
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG				
		à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B					
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
		Obligations cautionnées	VX				
		Autres impôts, taxes et assimilées	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTaux		VY		VZ			
RENOVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL		
		VK					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		100 000 € brut		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	Néant	Exercice N clos le					
I. RÉINTÉGRATIONS													
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA					
	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)		RB)						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW						
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ							
	Réintérations prévues à l'article 155 du CGI *							XY					
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)							17						
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7						
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %							I8					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							ZN					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							WN					
Reintérations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{me} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WO						
Reintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3						
							TOTAL I	WR					
II. DÉDUCTIONS													
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									WS				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *									WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)									WU				
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - imputées sur les déficits antérieurs							WW					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WB					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ					
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net ()		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A) XA				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX					
	Dédiction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *							ZY					
Majoration d'amortissement *									XD				
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 <i>septies</i>)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)		L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)		L5	XF			
				S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)		PA				
				ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)		1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)		XC
				Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quintdecies</i>)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)		PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)		X9	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> E)		YH	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	XG			
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)		YC							
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)		YD							
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 <i>decies</i> F)		YI										
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)		YL										
Dédiction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II	XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				Bénéfice (I moins II)		XI							
				Déficit (II moins I)					XJ				
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XL				
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	XO				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑩

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	100 % cotisation			Néant
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis al. 1 ^{er} du CGI, dotation de l'exercice				ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotation de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis al. 2 du CGI *		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y	
		8Z	9A	
		9B	9C	
Provisions pour dépréciation *		9D	9E	
		9F	9G	
		9H	9J	
Charges à payer		9K	9L	
		9M	9N	
		9P	9R	
		9S	9T	
		YN	YO	
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		↓	↓	
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		ligne WI	ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 <i>septies</i> du CGI)				
Montant de la réintroduction ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
		L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise		100 % de la facture						Néant	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		ØD				- Autres réserves	ZD	
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Dividendes		ZE	
						Autres répartitions		ZF	
						Report à nouveau		ZG	
TOTAL I		ØF			(N.B : le total I doit être égal au total II) TOTAL II		ZH		
RENSEIGNEMENTS DIVERS									Exercice N :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier			(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7)	YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier			()	YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus			()	YS	
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété			(donc montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8)	XQ	
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	
	- Rétrcessions d'honoraires, commissions et courtage							YV	
IMPOSTS ET TAXES	- Autres comptes			(donc cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES)	ST	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	
	- CFE et CVAE							YW	
TVA	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			(donc taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS)	9Z	
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD							YX	
	- Montant de la TVA collectée							YY	
- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *							ØB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%
	- Numéro de centre agréé *			XP				ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH	
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH	n° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

Désignation de l'entreprise		Avec effet futur				Néant *
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - IMMOBILISATIONS *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
			19%	15% ou 12,80%	0%	
7	8	9	10			11
I - IMMOBILISATIONS *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - AUTRES ÉLÉMENTS	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20 Divers (détail à donner sur une note annexe) *						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise	100 % de facture	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
-----------------------------	------------------	---

● Entreprises soumises à l'IS	Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou de 12,8 % ②	
● Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
	N – 1		
	N – 2		
	N – 3		
	N – 4		
	N – 5		
	N – 6		
	N – 7		
	N – 8		
	N – 9		
	N – 10		

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 %	Imputations sur le résultat de l'exercice À 15 % ou 19 %	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Aoc élo clture		Néant	
Exercice ouvert le	/	/	et clos le	/	/
Données en nombre de mois					
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	
- Dont apprentis				YF	
- Dont handicapés				YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
				TOTAL 1	OX
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
				TOTAL 2	OM
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OG	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
				TOTAL 3	OJ
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 – total 3)	OG
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.				SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	Effectifs au sens de la CVAE *		EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					
Période de référence	GY	/	/	GZ	/
Date de cessation	HR	/	/		

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(1) Néant

Exercice clos le				N° SIRET					
Dénomination de l'entreprise									
Adresse (voie)									
Code postal			Ville						
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE		P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		P3			
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE		P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		P4			
I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :									
Forme juridique			Dénomination						
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			Nb de parts ou actions		
Adresse	N°		Voie						
Code postal			Commune						Pays
Forme juridique			Dénomination						
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			Nb de parts ou actions		
Adresse	N°		Voie						
Code postal			Commune						Pays
Forme juridique			Dénomination						
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			Nb de parts ou actions		
Adresse	N°		Voie						
Code postal			Commune						Pays
Forme juridique			Dénomination						
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			Nb de parts ou actions		
Adresse	N°		Voie						
Code postal			Commune						Pays
II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :									
Titre (2)			Nom patronymique			Prénom(s)			
Nom marital				% de détention			Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune				Pays
Adresse :	N°		Voie						
Code postal			Commune						Pays
Titre (2)			Nom patronymique			Prénom(s)			
Nom marital				% de détention			Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune				Pays
Adresse :	N°		Voie						
Code postal			Commune						Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au
CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant

Exercice clos le						N° SIRET					
Dénomination de l'entreprise											
Adresse (voie)											
Code postal			Ville								
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :						P5					
Forme juridique			Dénomination								
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention					
Adresse	N°			Voie							
Code postal			Commune						Pays		
Forme juridique			Dénomination								
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention					
Adresse	N°			Voie							
Code postal			Commune						Pays		
Forme juridique			Dénomination								
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention					
Adresse	N°			Voie							
Code postal			Commune						Pays		
Forme juridique			Dénomination								
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention					
Adresse	N°			Voie							
Code postal			Commune						Pays		
Forme juridique			Dénomination								
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention					
Adresse :	N°			Voie							
Code postal			Commune						Pays		
Forme juridique			Dénomination								
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention					
Adresse :	N°			Voie							
Code postal			Commune						Pays		
Forme juridique			Voie								
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention					
Adresse	N°			Voie							
Code postal			Commune						Pays		
Forme juridique			Voie								
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention					
Adresse	N°			Voie							
Code postal			Commune						Pays		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise							Néant *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④	⑤			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

100% CLOTURE
Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 Euros
Siège social : 20 Route de montvendre
26120 BARCELONNE
911 555 852 RCS ROMANS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Le 01 avril 2024,
A 10 heures,

Les associés de la société 100 % clôture se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social

L'Assemblée est présidée par REBATEL GEOFFREY, en sa qualité de Président de la Société.

PRESENTS

REBATEL GEOFFREY, représentant 50 actions
REBATEL KEVIN, représentant 50 actions

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des voix, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Affectation du résultat de l'exercice,**

1.lecture des comptes et constatation du résultat

Le président expose que, pour l'exercice clos le 31 mars 2024 le résultat net de la société s'élève à 0€

2 : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée après délibération, décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Résultat net de l'exercice : 0€
- Affectation : mise en report à nouveau :0 €

L'assemblée prend acte que le résultat nul sera donc reporté à nouveau pour les exercices futurs

Fait à BARCELONNE le 01 avril 2024

Le Président : REBATEL GEOFFREY



LES ASSOCIES : REBATEL KEVIN

